

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 544

présenté par

M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Le Grip, M. Quentin,
M. Castellani, M. Brial, M. Meyer Habib, M. Masson, M. Brun, Mme Ramassamy, M. Cinieri,
M. Naegelen, M. Bazin et M. Cordier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.